

# *Faire une place à la paix*

– un guide pour la participation  
des femmes aux  
processus de paix



Kvinna till Kvinna

---

Editor and author: **Isabelle Nilsson**, The Kvinna till Kvinna Foundation  
©The Kvinna till Kvinna Foundation, 2011

**The Kvinna till Kvinna Foundation**, Slakthusplan 3, SE-121 62 Stockholm, Suède  
Tél. : +46 8 588 89 100 Messagerie : [info@kvinнатillkvinna.se](mailto:info@kvinнатillkvinna.se)  
[www.kvinнатillkvinna.se](http://www.kvinнатillkvinna.se)

ISBN: 978-91-979583-4-9

Maquette : Malcolm Grace AB

Impression : Strokirk Landströms

---

# La Fondation Kvinna till Kvinna till Kvinna

---

## *Kvinna till Kvinna* (Kvinna till Kvinna)

---

**L**a Fondation Kvinna till Kvinna assiste les femmes en temps de guerre et de conflit armé pour renforcer leur pouvoir et leur influence. Nous coopérons avec plus de cent organisations de femmes opérant dans des zones de conflit et de post-conflit à travers le monde afin de les épauler dans leur lutte pour l'égalité des sexes, les droits de l'Homme ou la paix et la sécurité. Organisée par régions, la Fondation Kvinna till Kvinna travaille avec des partenaires dans les Balkans, au Moyen-Orient, au Caucase du Sud, ainsi qu'en Afrique centrale et occi-

dentale. Ceux-ci luttent notamment contre la violence faite aux femmes, et celle, structurelle, qui se manifeste au sein des institutions. En outre, la Fondation Kvinna till Kvinna sensibilise les décideurs nationaux et internationaux à la situation des femmes en temps de conflit et à l'importance d'un engagement des femmes dans les processus de paix. Nous œuvrons pour renforcer la participation des femmes aux prises de décisions, qui constitue un facteur déterminant pour l'établissement de la démocratie et la résolution pacifique des conflits. ♦

---

## Remerciements

---

**C**e manuel est basé sur l'analyse d'autres publications et sur les enseignements tirés par Kvinna till Kvinna durant deux décennies consacrées à soutenir les activistes sur le terrain dans les zones de conflit. Nos recommandations s'appuient également sur les excellents conseils d'experts en négociations de paix et d'organisations de la société civile œuvrant pour la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes dans ces régions. Nous tenons à remercier tout particulièrement Hodan Addou de l'Unifem/ONU Femmes au Soudan pour nous avoir mis en relation avec des interlocuteurs clés, Lone Jessen de l'Unité de soutien à la médiation du Département des affaires politiques de l'ONU à New

York, et Pablo Castillo-Díaz de l'Unifem/ONU Femmes pour ses renseignements sur le travail de l'Unifem et les processus onusiens nous concernant.

Nous souhaitons aussi exprimer notre reconnaissance à Françoise Nduwimana, spécialiste de l'égalité des sexes à l'ACDI pour les recommandations rapides et concises qu'elle nous a données au début du processus, ainsi qu'à Ancil Adrian-Paul, directrice de Manna Consulting UK, pour la pertinence de ses commentaires sur la première version de ce texte. Nos remerciements vont également au ministère des Affaires étrangères suédois pour son soutien financier à cette publication. ♦

---

# Sommaire

---

## *Préface*

### **1. Introduction: La participation des femmes aux négociations de paix**

- Définitions
- Nos motivations
- Groupe cible

### **2. Créer un environnement propice**

- Tirer parti des instruments politiques adéquats
- Répertorier les groupes de femmes dans la région de conflit
- Investir dans le travail en réseau et les espaces de rencontre
- Renforcer les capacités de mobilisation et de développement des compétences
  - a – pour les organisations de femmes
  - b – pour les médiateurs et leurs équipes
- Etablir un financement souple et à long terme
- Assister les mesures de suivi, la recherche et le partage des connaissances

### **3. Pour des négociations de paix efficaces**

- Cibler le soutien financier pour la participation des femmes et l'expertise en matière de genre
- Introduire des quotas de représentation de femmes dans les négociations
- Intégrer la perspective de genre à la médiation
- Fixer des critères d'éligibilité pour la participation aux négociations de paix
- Établir un processus consultatif informel parallèle avec les groupes de femmes de la société civile
- Le rôle des intermédiaires
- Adapter l'agenda

### **4. Renseignements supplémentaires**

- Publications
- Organisations
- Autres sites Internet
- Documents politiques et juridiques

---

# Préface

---

Plus de dix ans se sont écoulés depuis la décision-clé du Conseil de sécurité des Nations Unies d'adopter la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Au sein de la société civile, les femmes dans les régions de conflit jouent depuis longtemps un rôle de premier plan pour la paix et la réconciliation – ce qui a été pour la première fois reconnu au plus haut niveau politique. Cependant, plus de dix ans après, ce sont encore principalement des voix masculines qui déterminent l'ordre du jour et le processus décisionnel dans les négociations de consolidation de la paix.

Il est temps que, dans leurs efforts de soutien à ces processus, les acteurs internationaux mettent les femmes et les hommes sur un pied d'égalité de manière bien plus volontariste. Les négociations et les accords de paix sont des points de départ importants car ils font le lien entre d'une part, les préoccupations de sécurité immédiates de différents groupes, et d'autre part, la paix à long terme. Beaucoup d'accords de paix échouent après quelques années. Nous devons commencer à étudier leurs failles et la manière d'y remédier.

Une paix durable exige une législation basée sur les droits humains, des institutions stables, la réconciliation, le développement économique et un environnement propice à la société civile. Cependant, les accords de paix et les arrangements institutionnels d'après-guerre tendent à manquer de dispositions fondamentales sur l'égalité des sexes et les besoins liés au genre. Le soutien que Kvinna till Kvinna apporte depuis longtemps aux femmes œuvrant pour la paix et les droits des femmes dans les régions de conflit est aussi essentiel aujourd'hui qu'en 1993, lorsque la fondation fut créée à la suite de rapports faisant état de viols collectifs en Bosnie. Cette publication ouvre la voie à une plus forte participation des femmes dans les négociations et les processus de paix. Elle devrait considérablement renforcer ces efforts et leur donner un impact plus durable. ♦

**JAN ELIASSON**

Ex-président de l'Assemblée générale des Nations Unies  
et ex-ministre des Affaires étrangères de Suède.

---

# 1 Introduction

---

## La participation des femmes aux négociations de paix

La participation active des femmes aux négociations de paix n'est pas seulement une question d'égalité des droits, mais également de durabilité du processus de paix. L'engagement des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes est vital à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Cela dit, ce manuel met l'accent sur la participation des organisations de femmes œuvrant pour la paix dans des régions de conflits. Il rassemble les connaissances acquises par Kvinna till Kvinna sur le terrain au cours de deux décennies passées à soutenir les organisations de femmes dans les régions de conflit. Dans le cadre des processus de paix, le travail des femmes de la société civile pour la paix et la sécurité demeure en effet une ressource largement sous-exploitée dans les prises de décision politiques.

Les accords de paix sont essentiels aux processus de paix car ils fixent les priorités de la reconstruction. Tous les points qui ne sont pas mentionnés d'emblée dans les accords de paix risquent de demeurer au second plan pendant longtemps. Les groupes dont les besoins et les intérêts ont été ignorés devront alors redoubler d'efforts pour se faire entendre.

La participation des femmes est un préalable parmi d'autres à des accords de paix répondant à la fois aux préoccupations des hommes et des femmes. La représentation des femmes est très faible dans les négociations de paix. En 2010, le Fonds de développement des

Nations Unies pour la femme a constaté que les femmes comptaient pour moins de 10 % des négociateurs et moins de 3 % des signataires d'accords de paix. Fait peu surprenant, les références aux femmes dans les accords de paix sont disproportionnellement faibles, selon des études dans ce domaine. Des travaux de l'Université d'Ulster (2010), basés sur l'étude de 585 accords de paix signés entre 1990 et 2010 ont montré que seuls 16 % des accords de paix contenaient des références faites aux femmes, références qui, de surcroît, étaient qualitativement assez limitées.

Le droit à la participation est souvent la cause la plus défendue par les organisations de la société civile. Au cours des processus de paix, on tend généralement à sous-estimer l'efficacité de la participation systématique des groupes de femmes de la société civile au processus décisionnel. Cela pourrait notamment expliquer que dans les négociations de paix, la marginalisation des femmes perdure et qu'elle reste manifeste même lorsque les négociations bénéficient de soutien, de facilitation et de médiation par les acteurs externes internationaux, qui représentent des gouvernements et des institutions en faveur de la démocratie, de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Ce manuel tente de remédier à cette faiblesse en présentant des outils concrets pour les parties prenantes souhaitant véritablement inclure les organisations de femmes dans les processus de paix. ♦

---

*« Par organisations de femmes, on entend ici les groupes de femmes organisées de la société civile œuvrant pour la paix et la sécurité, les droits des femmes et la justice sociale dans les régions de conflit. »*

---

## Définitions

● Dans ce manuel, l'expression « négociations de paix » désigne les réunions et les consultations, souvent avec une supervision et un soutien internationaux, qui ont abouti à un accord de paix.

● Un « processus de paix » englobe une chaîne complexe commençant par des accords de cessez-le-feu et se poursuivant par des négociations de paix, pour aboutir à des accords, des mesures de sécurité, des actions de reconstruction, des conférences de bailleurs de fonds, une gouvernance démocratique et une prévention des conflits.

● « Participation » est un terme qui, ici, ne se réfère pas uniquement à la représentation chiffrée aux négociations. Il tient également compte de la qualité, des conditions et du poids de la présence des femmes. Pour un processus de paix inclusif, se préoccupant aussi bien de la sécurité des femmes que celles des hommes, il faut modifier la qualité du rapport de forces au cours des négociations et du processus de paix. Durant les pourparlers, des ressources systématiques et adaptées doivent être mises en place pour permettre aux femmes d'exercer une influence plus grande sur le contenu et la prise de décisions.

● Dans ce manuel, le terme « genre » fait référence aux rôles, aux comportements, aux activités et aux

attributs qu'une société assigne respectivement aux hommes et aux femmes. Ceux-ci endossent des rôles et des responsabilités distincts, d'où une différence de centres d'intérêts et de besoins. Les relations hommes-femmes concernent la répartition du pouvoir entre les sexes. Elles créent et reproduisent les différences systémiques entre les positions des hommes et des femmes dans une société. Les stéréotypes de genre sont institutionnalisés à travers l'éducation, les systèmes politiques et économiques, la législation, la culture et les traditions. Dans la perspective du genre, l'accent n'est pas mis sur les hommes et les femmes en tant qu'individus, mais sur le système conditionnant les rôles et les responsabilités liés à l'appartenance sexuelle, l'accès aux ressources et leur contrôle, ainsi que la participation au processus décisionnel.

Dans certains contextes, une formation adaptée en matière de genre peut sensibiliser à ces aspects et réduire les inégalités hommes-femmes déterminant le comportement des personnes ou des institutions – ce qui peut entraîner des changements personnels ou structurels en faveur de l'égalité des sexes.

● Par « organisations de femmes », on entend ici les groupes de femmes organisés de la société civile œuvrant pour la paix et la sécurité, les droits des femmes et la justice sociale dans les régions de conflit. ♦

---

# Introduction

---

## Nos motivations

La motivation la plus évidente pour soutenir la participation des femmes aux processus de paix est que la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité s'y réfère expressément.

Qu'en est-il de la situation dans le monde aujourd'hui, plus de dix ans après l'adoption de cette résolution ? Dans la plupart des régions de conflit, les femmes sont toujours faiblement représentées parmi les décideurs politiques officiels, malgré la participation de femmes aux initiatives de consolidation de la paix au niveau local. En dépit de leur rôle essentiel, elles sont rarement reconnues quand des acteurs externes analysent les problématiques de conflit, établissent l'agenda et donnent des conseils lors de négociations de paix et de reconstruction. Autrement dit, elles sont écartées des décisions importantes concernant l'avenir des sociétés après un conflit armé ou des troubles sociaux. **Les ressources offertes par les activistes de la paix dans la société civile restent donc largement sous-exploitées.**

Investir dans les contributions des femmes aux négociations de paix présente un double avantage :

- **D'abord, c'est un pas en faveur de la démocratie, qui donne aux femmes des droits et une voix pour aider à reconstruire une société ravagée par les conflits armés.**
- **Ensuite, sur un plan stratégique, c'est un investissement judicieux pour prévenir la résurgence de la violence et arriver à des accords de paix durables.** Comme nous l'avons déjà mentionné, les organisations de femmes locales sont souvent les vecteurs de paix les plus importants de la société civile. Si ces

mouvements locaux se sentent écoutés dès le début des négociations de paix, ils **s'engageront probablement davantage dans la mise en œuvre et le suivi des accords de paix** sur le terrain. Un tel investissement favorise l'appropriation au niveau local et renforce la pérennisation du processus de paix dans son intégralité.

En résumé, des investissements ciblés et bénéficiant de ressources appropriées pour une participation pertinente des femmes aux négociations de paix consolideraient les processus de reconstruction et de réconciliation, tout en réduisant éventuellement les coûts de la guerre et des conflits armés. Au lieu de se demander si les femmes doivent participer, il faudrait plutôt se poser la question suivante : **Pouvons-nous nous permettre de ne pas inclure systématiquement les femmes aux négociations de paix ?**

## Groupe cible

Ce manuel est principalement destiné notamment aux preneurs de décision en matière de financement des processus de paix, aux délégations diplomatiques, aux médiateurs et autres intermédiaires à la recherche d'une orientation pratique sur l'inclusion des femmes de la société civile dans les processus et les négociations de paix.

Nos recommandations s'adressent aux entités nationales et internationales soutenant les processus de paix. Ce manuel peut également être utilisé comme outil par les organisations de femmes qui travaillent au renforcement de la participation des femmes aux processus de paix. ♦



---

## 2 Créer un environnement propice

---

Cette section décrit les principales actions visant à créer des facteurs propices à la participation des femmes de la société civile aux processus de paix. Ces mesures sont un préalable à la réussite des négociations de paix, c'est-à-dire des négociations de paix permettant aux activistes d'exprimer leur avis sur l'ordre du jour, mais aussi des accords de paix contenant des dispositions substantielles concernant l'égalité des genres. Ces initiatives doivent être prises bien avant les négociations de paix officielles et continuer après la signature des accords de paix.

Une participation pertinente, substantielle et efficace ne sera possible que si, et seulement si :

- Les organisations et les personnes ont accès en temps voulu à des informations exhaustives sur le processus et ses enjeux. Elles doivent également pouvoir communiquer avec les preneurs de décisions concernés.

- Elles possèdent les capacités requises et bénéficient d'un soutien logistique coordonné.

En d'autres termes, il ne s'agit pas de photographier symboliquement des activistes aux côtés d'un médiateur ou que des femmes soient présentes à la table de négociation sans qu'elles aient la possibilité de se faire entendre. Dans une société ravagée par les conflits armés, il faut permettre aux forces constructives pour la paix de contribuer à un processus de paix sans discrimination. Les femmes représentent au moins la moitié de la population dans la plupart des pays. Cela devrait être une raison suffisante pour corriger le déséquilibre de la participation des hommes et des femmes aux négociations de paix.

**Une paix durable est tout simplement impossible sans la présence des femmes à la table des négociations et sans que leur point de vue ne soit pris en compte. ♡**

# Utiliser les instruments politiques adéquats

Conçus comme des lignes directrices pour l'action, les instruments politiques ne prennent tout leur sens qu'une fois appliqués et adaptés à des situations concrètes. Ils doivent également prévoir des procédures de reddition de comptes.

Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité constituent les documents clés pour quiconque souhaite adopter une approche inclusive de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale. La Résolution 1325 peut être considérée comme une base pour toutes les autres résolutions y afférentes. Elle se réfère explicitement à l'adoption d'une perspective de genre dans les négociations de paix et les accords de paix, avec des mesures soutenant les initiatives de paix des femmes dans les zones de conflits et incluant ces dernières dans tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix (Article 8).

Les Résolutions 1820, 1888 et 1960 du Conseil de Sécurité concernent la violence sexuelle dans les conflits armés, les besoins de protection et la mise en place des mesures pour poursuivre et de faire pression sur les auteurs de violence sexuelle, tandis que la Résolution 1889 formule des recommandations pour prendre des actions concrètes au vue de la participation accrue des femmes dans les processus post-conflit.

Lors de la célébration du dixième anniversaire de la Résolution 1325 en 2010, plusieurs agences onusiennes se sont engagées à développer un cadre stratégique pour mieux répartir et coordonner les responsabilités, et ce en vue de mettre en œuvre la Résolution 1325 au cours de la prochaine décennie.

Année	Résolution du Conseil de Sécurité	Contenu
2000	1325	Participation, prévention, protection
2008	1820	Protection contre les violences sexuelles et répression
2009	1888	Renforcement de la Résolution 1820 avec une Représentante Spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la lutte contre les violences sexuelles lors de conflits
2009	1889	Participation post-conflit
2010	1960	Renforcement des Résolutions 1820 et 1888 avec l'introduction de mesures ciblées

Aussi bien la Plateforme de Beijing de 1995 (Objectif Stratégique E.1) avec ses mécanismes de suivi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est juridiquement contraignante, mettent en avant la participation des femmes aux processus de paix dans une perspective des droits humains. ♦

---

« Les instruments politiques ne prennent tout leur sens qu'une fois appliqués et adaptés à des situations concrètes. Ils doivent également prévoir des procédures de reddition de comptes. »

---

## Au niveau régional

Il n'existe pas d'initiative régionale en **Afrique**, mais l'Union africaine a pris des mesures afin d'intégrer la perspective égalitaire à l'ensemble de ses programmes. Au niveau sous-régional, certaines actions ont été réalisées de manière plus informelle, comme la Déclaration de Dakar et le Plan d'action régional de la CE-DEAO pour l'Afrique de l'Ouest de septembre 2010. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif au droit des femmes en Afrique est un instrument juridiquement contraignant qui prévoit spécifiquement le droit des femmes à la participation dans ses articles 9 (Droit de participation au processus politique et à la prise de décisions) et 10 (Droit à la paix).

En **Asie**, il n'existe toujours pas de politiques régionales concernant les femmes, la paix et la sécurité. Pourtant, dans cette région loin d'être épargnée par les conflits armés, les initiatives de la société civile ne manquent pas, pas plus que les menaces à la paix et à la sécurité liées au genre.

Au niveau de **l'Union Européenne**, le document politique le plus important sur les femmes, la paix et la sécurité est l'approche globale pour la mise en œuvre par l'Union européenne des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Destinée à coordonner les actions des institutions européennes et des États-membres, elle a été concrétisée à travers une série d'indicateurs adoptés en 2010.

En **Amérique Latine**, il n'existe pas d'initiative régionale intégrée se basant spécifiquement sur la RCSNU 1325. Cependant, la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belem Do Para) est le document juridiquement contraignant le plus important pour combattre la violence à l'égard des femmes. ♦

## Au niveau national

De plus en plus de pays développent des plans d'action nationaux en vue de renforcer la mise en œuvre et le suivi. À ce jour, ceux-ci ont principalement été développés dans les pays européens, avec de très grandes disparités de forme et de fond. Pour veiller à l'efficacité des plans d'action nationaux, un réseau nordique d'ONG, dont Kvinna till Kvinna, a proposé cinq normes *a minima*.

- Objectifs déterminés et actions prioritaires limités dans le temps
- Répartition des responsabilités entre les ministères et les autorités pour les actions concernées
- Allocation du budget
- Mécanisme de reporting et de suivi transparent et axé sur les résultats, comprenant un système de traçage des fonds alloués au plan d'action national
- Évaluation de l'engagement actif des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, tout au long du développement, de la mise en œuvre, du suivi et de la révision du plan d'action national.

Pour rendre ces instruments politiques efficaces aux niveaux international, régional et national, leur contenu et leur portée doivent être mieux connus par les organisations de femmes. En outre, les représentants des gouvernements et des organismes internationaux chargés de la paix et de la sécurité doivent utiliser les instruments adéquats. ♦

# Répertorier les groupes de femmes dans la région de conflit

**R**épertorier les représentantes des groupes de la société civile dans la région à un stade précoce du conflit et identifier leurs contributions potentielles aux négociations de paix sur la base de leurs connaissances et leurs compétences empiriques. Cet exercice est important pour éviter une représentation arbitraire de la société civile ou une participation limitée aux seules factions bel-ligérantes lors des négociations de paix. Il donne également un aperçu des préoccupations et des besoins pour le renforcement des capacités de la société civile dans la région de conflit.

Consulter des organisations internationales de femmes possédant une longue expérience d'assistance et de coopération avec les groupes de femmes locaux. Ceci permet de gagner du temps et des ressources, tout en réduisant le risque de ne pas prendre en compte certains groupes de femmes importants œuvrant pour paix. ♦

# Investir dans les espaces de rencontre

**P**romouvoir le travail en réseau et la mobilisation collective des organisations de femmes dans les régions de conflit visant à formuler et diffuser des propositions de paix concrètes. Durant un conflit armé, la mobilisation pour la paix demande une assistance financière et sécuritaire pour l'organisation de réunions et de déplacements ainsi que les équipements informatiques. En aidant les organisations féminines à formuler un ordre du jour commun pour la paix, un tel soutien pourrait également donner aux femmes une plus grande influence sur le contenu des négociations de paix.

Ouvrir et maintenir des canaux de communication entre les organisations de femmes locales et les hauts représentants au niveau national et international à un stade précoce. Cela facilite le partage des connaissances, les relations de confiance et la fixation d'échéances en vue des négociations de paix.

Coopérer avec les organisations internationales de femmes ayant un rôle d'intermédiaire entre d'une part, la société civile et d'autre part, les parties prenantes et les bailleurs de fonds internationaux. La longue expérience des groupes de femmes internationaux leur a donné des connaissances utiles sur l'efficacité des mesures de soutien aux groupes de femmes locaux dans les régions de conflit.

Soutenir de tels intermédiaires permet de gagner beaucoup de temps et d'économiser beaucoup de ressources, car cela évite de partir de zéro. ♦

---

*« Promouvoir le travail en réseau et la mobilisation collective des organisations de femmes dans les régions de conflit. »*

---



# Renforcer les capacités de mobilisation et de développement des compétences

Un accès aisé à des formations visant à acquérir des techniques de négociation, de gestion des conflits, de sensibilisation et de mobilisation permettra aux organisations de femmes pour la paix d'apporter un temps utile des contributions substantielles sur en base d'égalité relative avec les autres acteurs impliqués dans les processus de négociation de paix. Inversement, les médiateurs tireraient profit à recevoir, avant leur mission, une formation qualifiée portant sur les questions de sécurité dans une perspective de genre dans la zone de conflit concernée.

### a – pour les organisations de femmes

- Investir dans les possibilités de travail en réseau entre organisations de femmes dans les régions de conflit et au-delà des limites conventionnelles de conflit. Cela permet à ces groupes de définir leur propre agenda visant à renforcer leurs capacités de mobilisation à grande échelle pour la paix. Appuyer le développement de plateformes bien coordonnées pour de meilleures capacités et une mobilisation efficace.
- Soutenir les liens entre ces acteurs locaux, les organisations de femmes de taille moyenne et les représentants des femmes au gouvernement, au parlement et dans d'autres institutions de prise de décisions nationales, où les femmes sont sous-représentées. Ces liens favorisent l'assistance mutuelle et la visibilité, ainsi que les actions politiques pour la femme.
- Former les activistes de la paix dans les régions de conflit aux techniques de négociation et leur fournir des outils de sensibilisation. La dynamique des négociations de paix, et les femmes elles-mêmes bénéficieraient des formations en matière de sensibilisation, de

lobbying, de résolution et d'analyse des conflits, de communication ou de terminologie des processus de paix.

### b – pour les médiateurs et leurs équipes

- Établir et maintenir un vivier d'experts qualifiés en matière de médiation et sur les questions de genre au niveau de l'ONU et des institutions régionales. Ceux-ci pourraient agir en tant que conseillers et formateurs des médiateurs, des facilitateurs et des organisations de femmes au cours des négociations de paix.
- Fournir aux médiateurs et aux médiatrices une formation et des informations pré-mission avec une perspective de genre. Le programme comprendrait l'utilisation d'un langage avec une perspective du genre, la connaissance des groupes de femmes dans la zone de conflit et les questions sécuritaires liées au genre.

Qu'il s'agisse de formations pour les organisations de femmes ou les équipes de médiation, il faut donner la priorité à l'expertise locale. En effet, des connaissances approfondies du contexte, des problématiques et des acteurs existent souvent dans la région-même.

Il est important que les experts locaux soient perçus comme impartiaux vis-à-vis des parties belligérantes afin de créer une ambiance d'apprentissage ouverte.

- Maintenir une norme minimale de certification pour les formateurs en matière de genre, de paix et de sécurité pour une bonne qualité d'apprentissage. ♦



---

« Les bailleurs de fonds externes peuvent être des catalyseurs efficaces s'ils savent être à l'écoute et s'adapter aux conditions et à la capacité d'absorption au niveau local des organisations de femmes. »

---

## Établir un financement souple et à long terme

**D**es mesures de soutien ciblées pour renforcer le travail en réseau et la défense des intérêts permettent d'inclure des groupes de femmes dans les négociations de paix dans une optique de qualité. Cependant, pour une contribution efficace des groupes de femmes aux processus de paix, il existe un **préalable essentiel, très simple mais souvent ignoré: accorder aux femmes de la société civile un financement à long terme de leurs activités de base pour la paix**. Ce financement des activités de base ouvre la voie à une société civile plus robuste et dynamique. Il permet également le maintien d'organisations même lorsque le financement est partiellement ou totalement retiré ou modifié dans une période post-conflit plus stable. Les bailleurs de fonds externes peuvent être des catalyseurs efficaces s'ils

savent être à l'écoute et s'adapter aux conditions et à la capacité d'absorption au niveau local des organisations de femmes. En général, ce dernières travaillent de manière rentable, mais doivent consacrer beaucoup de temps et d'argent aux demandes de financement à court terme. Pour la plupart des organisations de femmes, un financement souple, parfois réparti sur plusieurs années consécutives, est bien plus efficace que des aides importantes, mais ponctuelles et à court terme.

**En s'engageant à un financement pluriannuel adapté au travail des organisations de femmes en zone de conflit, les bailleurs de fonds augmenteront les chances d'obtenir un impact réel et à long terme sur le terrain, et de promouvoir une paix sur des bases démocratiques.** ♦

---

« Affecter un pourcentage important, au moins 30 % du soutien financier aux négociations de paix, à la participation de femmes et à la désignation de spécialistes en matière de genre. »

---

## Assister les mesures de suivi, la recherche et le partage des connaissances

La participation et la mobilisation des organisations de femmes pour la paix sont la clé du changement. Il n'existe pas encore assez de bons exemples documentés d'inclusion de femmes en aux processus de paix. La recherche et le partage transrégional de connaissances sur les menaces à la sécurité des femmes lors de conflits armés sont des activités essentielles. Une documentation systématique des bonnes pratiques et des leçons tirées de la participation des femmes de la société civile aux processus de paix engendrerait de meilleures réactions financières, diplomatiques et politiques.

- Les bailleurs de fonds et les Nations Unies contribueraient à des processus de paix plus inclusifs en encourageant systématiquement le processus de documentation et l'analyse des bonnes pratiques dans la société civile œuvrant pour la paix et la sécurité, en tenant compte des organisations de femmes.
- Établir des mécanismes pour suivre l'impact des accords de paix sur la base de négociations de paix intégrant la perspective du genre.
- Faire une évaluation régulière de la mise en œuvre des accords de paix signés et la diffuser largement aux décideurs et à la société civile concernée. ♦



---

# 3 Pour des négociations de paix efficaces

---

Cette section présente des actions ciblées visant à favoriser la participation des femmes de la société civile aux négociations de paix et à intégrer des dispositions concernant le genre dans les accords de paix. Inclure la société civile peut être essentiel pour augmenter l'influence des femmes sur le processus de paix et tout au long de la reconstruction d'une société après un conflit armé. Un processus de consultation parallèle doit être mis en place avec des ressources adaptées et des canaux de communication entre les négociations et les consultations. Les équipes de médiation doivent posséder des experts qualifiés en matière de genre. Cette approche combinée augmente les chances d'inclure des références aux besoins sexospécifiques et des mesures intégrant la perspective du genre dans l'accord de paix final. ♦

## Cibler le soutien financier à la participation des femmes et l'expertise en matière de genre

Affecter un pourcentage important, au moins 30 % du soutien financier aux négociations de paix, à la participation féminine et à la désignation de spécialistes en matière de genre.

Si l'objectif est d'inclure au moins 30 % de personnes d'un sexe donné, le soutien financier aux négociations de paix doit être proportionnellement adapté et ciblé pour une telle mesure. Par négociations de paix, nous entendons également la rédaction d'une constitution et d'autres pourparlers de reconstruction.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les femmes de la société civile sont une ressource largement sous-exploitée pour les négociations de paix, et leur participation doit être financée.

Les mesures de financement d'activités comme les déplacements, le logement, la garde des enfants, le suivi, le renforcement des capacités et la protection physique sont nécessaires pour permettre aux femmes de la société civile de participer dans la pratique. Ces dépenses doivent être prises en compte dans toute tentative sérieuse visant à inclure les femmes aux négociations de paix. ♦

## Introduire des quotas de représentation des femmes dans la participation aux négociations

L'ONU et les États membres soutenant un processus de paix spécifique pourraient tirer parti du poids de leur financement et de leur soutien diplomatique aux négociations de paix pour exiger des quotas de représentation des femmes dans les négociations de paix, avec des réformes constitutionnelles et législatives. Selon certaines études, au moins 30 % de personnes de chaque sexe serait nécessaire pour obtenir une influence significative sur la prise de décision du groupe. Si nécessaire, une mesure moins punitive consisterait à accorder des sièges supplémentaires à toutes les parties à condition qu'elles les réservent à des femmes, qui bénéficieraient des mêmes possibilités de prise de parole et de partage d'information que les hommes. ♦

---

## *Pour des négociations de paix efficaces*

---

### **Intégrer la perspective du genre à la médiation**

Veiller à ce que la perspective du genre du conflit soit prise en compte dans le processus de médiation, et que les pourparlers bénéficient d'une facilitation et d'une médiation basées sur une stratégie d'égalité des sexes pertinente, avec des buts et des objectifs clairs comprenant les priorités des activistes de la paix.

● Dans le cadre de leur mandat, les médiateurs et les experts en négociations devront veiller à ce que les questions de genre figurent à l'ordre du jour et organiser impérativement un processus de consultation parallèle avec des groupes de femmes de la société civile qui contribuent de manière constructive à la paix et à la sécurité. Ils devront également désigner des intermédiaires faisant office de canaux de communication entre les consultations parallèles dans la société civile et les négociations de paix formelles.

● En règle générale, inclure une équipe ou, à tout le moins, un expert en matière de genre représentant chacun des deux sexes dans chaque délégation contribuant aux négociations de paix, afin de garantir l'intégration de dispositions substantielles concernant les quotas et l'égalité des sexes dans les négociations de paix.

● Les femmes et les experts en matière de genre doivent systématiquement participer à la négociation et à l'élaboration des accords de paix, y compris la réforme du secteur de la sécurité ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; les réparations et la justice de transition ; la reprise socio-économique ; les accords de partage des richesses, y compris le droit de propriété ; et enfin tout processus constituant mis en place.

● Garantir que les experts en matière de genre participent à la négociation des accords secondaires, postérieure à l'accord de paix principal, car leur rôle est essentiel pour la mise en œuvre effective de l'accord. Il importe de mettre l'accent sur les processus d'élaboration de constitutions, qui doivent aussi prévoir des dispositions relatives aux quotas et à l'égalité hommes-femmes. ♦

### **Fixer des critères d'éligibilité pour la participation aux négociations de paix**

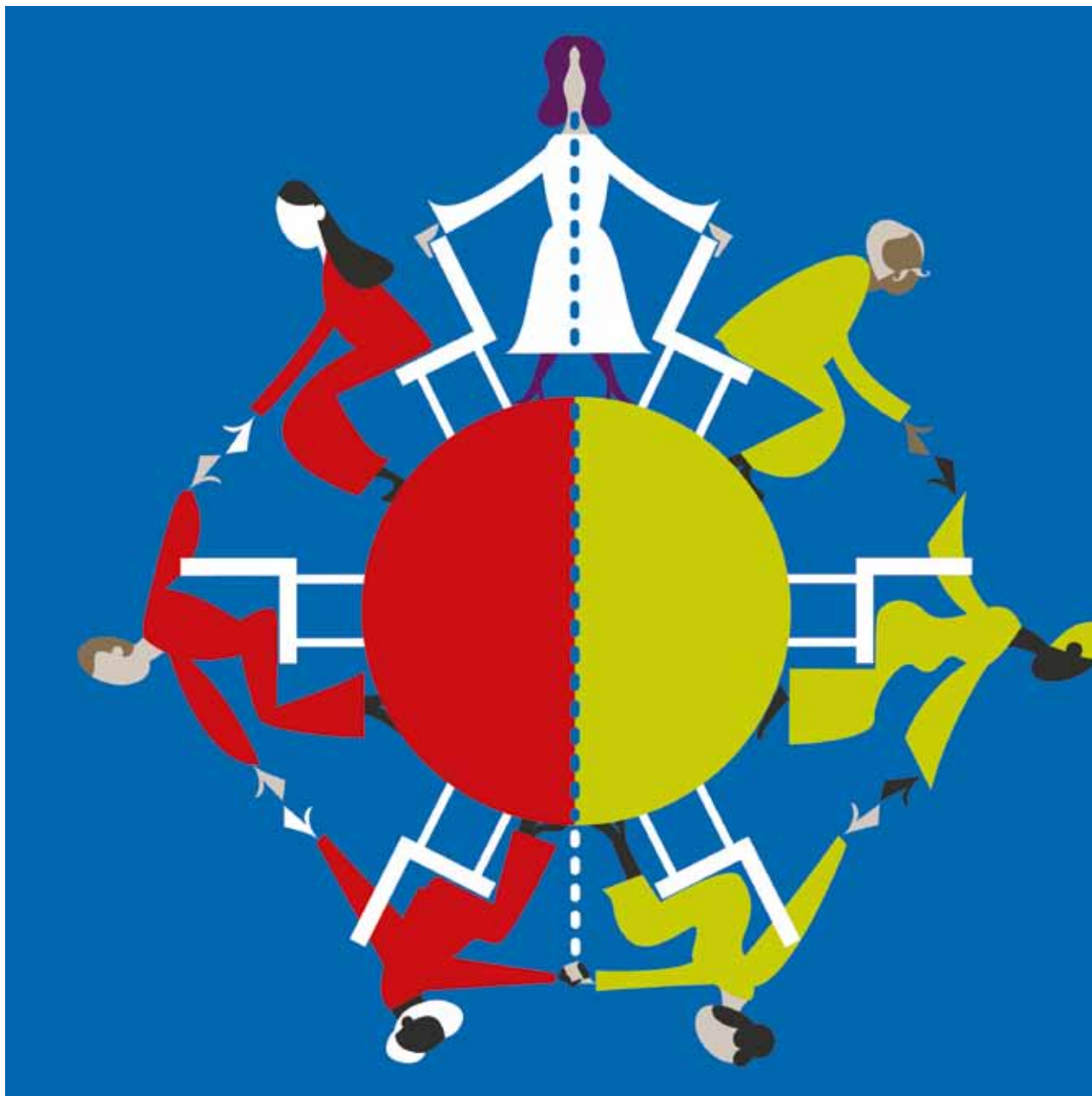
Fixer des critères de qualification pour garantir que la représentation de la société civile dans les négociations de paix et de reconstruction n'ait pas une valeur purement symbolique. Une évaluation effectuée par l'International Civil Society Action Network et le Centre d'études internationales du MIT, *What the Women Say* (2010), suggère certains critères, notamment le fait que les membres de la société civile, et non pas seulement les groupes de femmes, puissent démontrer :

- qu'ils œuvrent au-delà des frontières pour promouvoir la non-violence, la paix, les droits de l'Homme et la réconciliation ;
- qu'ils proposent des solutions constructives en matière de genre aux causes fondamentales des conflits ;
- qu'ils représentent les idées et les intérêts d'une communauté suffisamment vaste ;
- qu'ils sont disposés à dialoguer avec toutes les parties belligérantes sans aucune discrimination ;
- qu'ils sont disposés à contribuer au suivi et à la mise en œuvre des accords de paix en informant les communautés. ♦

---

*« Désigner des intermédiaires bénéficiant de la confiance de la société civile et d'une crédibilité relativement forte auprès des parties négociatrices. »*

---



---

## *Pour des négociations de paix efficaces*

---

### **Établir un processus consultatif informel parallèle avec les groupes de femmes de la société civile**

Identifier, soutenir et inclure les groupes de femmes de la société civile qui bénéficient d'une forte implantation locale et contribuent de manière constructive à une résolution pacifique des conflits.

Veiller à ce que la consultation des groupes de femmes de la société civile dans la zone de conflit devienne une pratique standard dans la médiation au niveau des Nations Unies et des organisations régionales participant aux négociations de paix. De telles consultations pourraient être mises en place bien avant le début des négociations proprement dites, afin de garantir que les dossiers sur lesquels travaillent les organisations de la société civile soient suffisamment étayés. ♦

### **Le rôle des intermédiaires**

Offrir aux organisations de femmes de la société civile un canal direct qui leur permette de contribuer aux

négociations de paix formelles en faisant des suggestions aux parties négociatrices. Il importe également d'informer ces organisations sur les questions essentielles et sur les solutions proposées à mesure que les négociations de paix progressent. Pour structurer cet échange d'information, il est souhaitable de désigner des intermédiaires bénéficiant de la confiance de la société civile et d'une crédibilité relativement forte auprès des parties négociatrices. ♦

### **Adapter l'agenda**

Par rapport à un simple processus formel, les échanges d'informations et de suggestions nécessiteront plus de temps s'ils ont lieu dans le cadre de consultations parallèles aux négociations formelles. À long terme, cela permet d'aboutir à un accord de paix plus stable, plus global et mieux enraciné dans la société civile. ♦

---

## 2 Renseignements supplémentaires

---

De nombreuses études ont été utilisées à titre de référence dans la rédaction du présent rapport. Dans un souci de concision et de clarté, nous n'indiquons ici qu'une sélection de sources dans le domaine de la participation des femmes aux négociations de paix.

### Publications

\* *Peace agreements as a means of promoting gender equality and ensuring participation of women – A framework of model provisions.* UNDAW/OSAGI/ DPA, 2003.

\* *Peace agreements or pieces of paper? The impact of UNSC Resolution 1325 on peace processes and their agreements.* Christine Bell and Catherine O'Rourke. *International and Comparative Law Quarterly*, vol 59, October 2010, pp 941-980.

Un résumé de l'article ci-dessus se trouve dans la publication UN Security Council 1325 and Peace Negotiations and Agreements, Christine Bell & Catherine O'Rourke, March 2011: <http://www.hdcentre.org/publications>

\* *SCR 1325 and Women's Participation: Operational Guide-lines for Conflict Resolution and Peace Processes.* Initiative on Quiet Diplomacy, 2010: [http://www.iqdiplomacy.org/images/stories/handbook/pdf/scr1325\\_iqd.pdf](http://www.iqdiplomacy.org/images/stories/handbook/pdf/scr1325_iqd.pdf)

\* *Strategies for Policymakers: Bringing Women into Peace Negotiations.* The Institute for Inclusive Security, Hunt Alternatives Fund, 2009: [http://www.huntalternatives.org/download/1825\\_negotiations\\_april\\_2010\\_final.pdf](http://www.huntalternatives.org/download/1825_negotiations_april_2010_final.pdf)

\* *What the Women Say.* Participation and UNSCR 1325. A Case Study Assessment. ICAN – MIT Center for International Studies, 2010: [http://web.mit.edu/cis/pdf/WomenReport\\_10\\_2010.pdf](http://web.mit.edu/cis/pdf/WomenReport_10_2010.pdf).

\* *Cedaw and Security Council Resolution 1325: A Quick Guide* (voir surtout les chapitres 3 et 5):

[http://www.unifem.org/attachments/products/CEDA\\_WandUNSCR1325\\_eng.pdf](http://www.unifem.org/attachments/products/CEDA_WandUNSCR1325_eng.pdf)

### Organisations

L'ONU :

\* Le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, organe politique central et responsable principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations-Unies :

<http://www.un.org/Docs/sc/>

\* ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et la défense des droits des femmes. C'est aussi l'agence principale de coordination pour les actions de l'ONU concernant la RCSNU 1325:

<http://www.unwomen.org/>

\* La Commission de consolidation de la paix de l'ONU :

<http://www.un.org/peace/peacebuilding/>

\* ONU Département des Affaires politiques, Unité de soutien à la médiation [http://www.un.org/wcm/content/site/undpa/mediation\\_support](http://www.un.org/wcm/content/site/undpa/mediation_support)

Niveau régional :

\* La CEDEAO : <http://www.ecowas.int/>

\* L'Union Africaine: <http://www.au.int/>

\* L'Union Européenne: <http://europa.eu/>

\* L'Organisation des États Américains <http://www.oas.org/>

ONG internationales :

\* DCAF: <http://www.dcaf.ch/>

\* International Alert :

<http://www.international-alert.org/>

\* Le Centre pour le dialogue humanitaire : <http://www.hdcentre.org/>

---

## Renseignements supplémentaires

---

\* The Institute for Inclusive Security, Hunt Alternatives Fund, avec une liste de publications pertinentes ainsi qu'un annuaire en ligne d'expertes, avec une classification par thème et par emplacement géographique : [http://www.huntalternatives.org/pages/7\\_the\\_initiative\\_for\\_inclusive\\_security.cfm](http://www.huntalternatives.org/pages/7_the_initiative_for_inclusive_security.cfm)

### Autres sites Internet

\* UN-Instraw interactive map of UNSCR 1325 National Action Plans:

<http://www.un-instraw.org/peace-and-security/knowledge-management/unsr-1325-National-Action-Plan-map.html>

\* Portail de Peace Women : [www.peacewomen.org](http://www.peacewomen.org)

\* NGO Working Group on Women, Peace and Security: <http://www.womenpeacesecurity.org/>

### Documents politiques et juridiques concernant la mise en œuvre de la Résolution (RCSNU) 1325

#### Niveau international

\* Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité S/RES/1325 (2000) en plus de 100 langues différentes :

[http://www.peacewomen.org/translation\\_initiative/security-council-resolution-1325](http://www.peacewomen.org/translation_initiative/security-council-resolution-1325)

\* Résolution 1820 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, S/RES/1820 (2008) en plusieurs langues :

[http://www.peacewomen.org/translation\\_initiative/security-council-resolution-1820](http://www.peacewomen.org/translation_initiative/security-council-resolution-1820)

\* Résolution 1888 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, S/RES/1888 (2009):

[http://www.un.org/Docs/sc/unsr\\_resolutions09.htm](http://www.un.org/Docs/sc/unsr_resolutions09.htm)

\* Résolution 1889 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, S/RES/1889 (2009):

[http://www.un.org/Docs/sc/unsr\\_resolutions09.htm](http://www.un.org/Docs/sc/unsr_resolutions09.htm)

\* Résolution 1960 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, S/RES/1960 (2010):

[http://www.un.org/Docs/sc/unsr\\_resolutions10.htm](http://www.un.org/Docs/sc/unsr_resolutions10.htm)

\* Le rapport du Secrétaire général des Nations-Unies sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 au cours des dix dernières années, avec une série d'indicateurs révisés pour tracer cette mise en œuvre à l'échelle internationale, 28 septembre 2010, réf. S/2010/498:

<http://www.un.org/Docs/sc/sgrep10.htm>

\* La Plateforme de Beijing pour l'action, 1995, Objectif stratégique E.1:

<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/armed.htm>

\* La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes avec une liste des États parties :

<http://www2.ohchr.org/english/law/cedaw.htm>

\* Le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, (le mécanisme de plaintes individuelles), avec une liste des États parties :

<http://www2.ohchr.org/english/law/cedaw-one.htm>

---

## Renseignements supplémentaires

---

### Niveau régional

#### Afrique

\* Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique :

[http://www.achpr.org/english/\\_info/women\\_en.html](http://www.achpr.org/english/_info/women_en.html)

\* Liste des États parties ayant ratifié le protocole :

<http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/List/Protocol%20on%20the%20Rights%20of%20Women.pdf>

\* La Déclaration de Dakar et le Plan d'action de la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest de septembre 2010 :

<http://unowa.unmissions.org/Default.aspx?tabid=802>

#### Union Européenne

\* Approche globale de l'Union Européenne pour la RCSNU 1325 UNSCR 1325, 15671/1/08:

[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/hr/news187.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/hr/news187.pdf)

\* Application de la RCSNU 1325 renforcée par la RCSNU 1820 dans le contexte de la PESD, 15782/3/08:

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/08/st15/st15782-re03.en08.pdf>

\* Indicateurs de l'Approche globale de l'Union Européenne pour la RCSNU 1325 (voir ci-dessus), 11948/10:

[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/hr/news272.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/hr/news272.pdf)

#### Amériques

\* Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes (Convention de Belem Do Para) : <http://www.cidh.oas.org/women/convention.htm>

### Niveau national

\* Carte interactive de l'UN-Instraw, avec les Plans d'actions pour la mise en œuvre de la RCSNU 1325 : <http://www.un-instraw.org/peace-and-security/knowledge-management/uns-cr-1325-national-action-plan-map.html>

***« C'est seulement si les femmes jouent un rôle intégral et égal que nous pourrons bâtir les fondations d'une paix durable : le développement, la bonne gouvernance, les droits humains et la justice ».***

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies



Kvinnor till Kvinnor